



## ASSEMBLEE GENERALE DU 11 JUIN 2016 MOTIONS

### **Motion n°1 Manifestations de masse**

Les Amis de la Forêt de Fontainebleau

- ° Rappelent le caractère fragile et vulnérable de cette forêt d'exception, qui bénéficie du statut de forêt de protection,
- ° Constatent que des demandes de manifestations de masse de grande ampleur, en dehors du Grand Parquet, notamment des compétitions sportives, sont de plus en plus fréquentes,
- ° Estiment que de telles manifestations ou compétitions sportives ne peuvent être qu'exceptionnelles, avec une priorité donnée aux associations locales, et souhaitent que leur autorisation soit précédée d'une étude d'impact, éventuellement d'un état des lieux préalable, et du respect de conditions strictes,
- ° Demandent que le nombre total de participants pour chaque manifestation n'excède pas un millier, jugent souhaitable que le nombre des manifestations prévues chaque année soit strictement limité et, insistent sur la nécessité de prévoir pour ces manifestations un calendrier adapté et une localisation respectueuse de l'environnement.

### **Motion n° 2 Propreté de la forêt**

Les Amis de la forêt de Fontainebleau

- ° Soulignent que l'enquête de fréquentation récemment publiée par l'ONF fait ressortir que la principale nuisance ressentie par les usagers est l'importance croissante des déchets et gravats en forêt de Fontainebleau, et estiment que la promotion du Tourisme en Sud Seine et Marne implique un renforcement des actions en faveur de la propreté en forêt,
- ° Estiment que la propreté de la forêt ne peut être assurée que par une action conjointe de tous les acteurs impliqués, les AFF assurant pour leur part la propreté des sentiers pédestres qu'ils balisent,
- ° Craignent que le réaménagement de la grille de tarification des déchetteries ne se traduise par une augmentation du volume des dépôts de gravats en forêt,
- ° Regrettent que le soutien financier du Conseil départemental de Seine et Marne en faveur de la forêt ait été fortement réduite,
- ° Expriment leur satisfaction à l'égard des poursuites pénales conduites à l'encontre des contrevenants et demandent leur renforcement,
- ° Déplorent l'arrêt du ramassage des « dépôts sauvages » par l'ONF qui, ainsi, menace la salubrité de la forêt et demandent à l'ONF de reprendre le ramassage des gravats, dont l'accumulation n'est pas acceptable,
- ° Appellent tous les acteurs impliqués – département, communes, communautés de communes, SMICTOM et ONF – à se mettre d'accord sur la répartition des compétences sur l'enlèvement et le traitement des ordures ainsi que sur les financements nécessaires.